Compte rendu de réunion de la CAPL N°2 du 7 juin 2012

I- CAPL réunie en formation plénière à 9h30.

Administration : M.GINET, M.PAILLET , M. DESTAING, M.RAYMON, Mme NICOLAU-GUILLAUMET

Représentants du personnel : M.VELAY et Mme MARRONCLE (SNUI Sud Trésor Solidaire), Mme FRIAA (CGT), Mme LASSERRE (sans étiquette), M.DE CARVALHO (FO),

en qualité de suppléants : M.SERRE et Mme ESCURE (SNUI Sud Trésor Solidaire), M. BRILLANT (CGT), Mme FELISIO (FO), M. FLAMION (sans étiquette)

L'adoption du règlement intérieur type applicable aux CAPL instituées à la DGFIP est le premier point de l'ordre du jour.

Le président de la CAPL, M GINET, explique que ce règlement est national et ne peut-être modifié au plan local. De ce fait il doit être voté en l'état.

Les représentants Snui Sud Trésor indiquent qu'ils voteront contre son adoption car ce règlement constitue une réduction des droits syndicaux notamment en ce qui concerne les facilités de service accordées aux membres des commissions (réduction de la durée de l'autorisation d'absence). De plus, s'agissant d'un règlement national s'imposant à tous, le bureau national Snui Sud Trésor demande expressément à ses élus en CAPL de voter contre.

Votes :
Parité administrative : 5 votes Pour
Syndicats : 4 votes Contre ; 1 abstention

L'approbation des PV des CAPL des 30/09/2011 et 15/11/2011 se fait à l'unanimité sous réserve d'une

rectification concernant l'appartenance syndicale d'un des représentants (erreur de syntaxe).

M GINET assure la lecture d'une fiche (annexe jointe au procès verbal de la CAPL) traitant de « l'obligation de discrétion professionnelle des membres des CAPL ».

II- CAPL prévue à 10h30 en formation restreinte élargie

Administration : M.GINET, M.PAILLET , M.RAYMON, Mme NICOLAU-GUILLAUMET,

Représentants du personnel :

Contrôleur 1ère classe : M.VELAY (SNUI Sud Trésor Solidaire), Mme LASSERRE (sans étiquette), M.DE CARVALHO (FO),
Contrôleur Principal : M.VELAY et Mme ESCURE (SNUI Sud Trésor Solidaire), M.DE CARVALHO et Mme FELISIO (FO).

Sur proposition de M GINET, la CAPL se déroule dans la continuité de la première dans la mesure où les représentants du personnel sont identiques.

L'ordre du jour est composé des tableaux d'avancement aux grades de « contrôleur des finances publiques de 1ére classe » et de « contrôleur principal des finances publiques » pour l'année 2012.

M GINET et M PAILLET indiquent que les tableaux d'avancement sont envoyés par la Centrale et que les listes de « plage utile de sélection » répondent à des contraintes budgétaires. Ces listes sont figées et les directions locales ne disposent d'aucune marge de manœuvre , si ce n'est celle de proposer ou non les agents figurant dans la plage utile de sélection.

Tableau d'avancement au grade de contrôleur des finances publiques de 1ére classe :

9 agents sont dans la plage d'appel statutaire, 4 d'entre eux répondent aux critères d'ancienneté arrêtés par la centrale et figurent dans la plage utile de sélection (8ème échelon au 01/01/2011). Les 4 sont proposés par le Directeur.

Le vote est fait dossier par dossier :
Parité administrative : 3 votes Pour
Syndicats : 2 votes Pour; 1 abstention

Tableau d'avancement au grade de contrôleur principal des finances publiques :

Sur 6 agents présents dans la plage d'appel statutaire seulement 2 figurent dans la plage utile de sélection (toujours selon les critères d'ancienneté de la Centrale avec coupure au 10 échelon au 28/11/2010). 1 des 2 agents n'est pas proposé par le Directeur.
M GINET puis M PAILLET nous expliquent que « mécaniquement » cet agent ne peut-être proposé, ce

dernier n'ayant été noté qu'une seule fois sur les 3 dernières années.

Les représentants Snui Sud Trésor estiment que ce principe sanctionne une personne en congé de maladie et que même si le motif de non proposition n'est pas celui de « l'absence pour maladie » , indirectement c'est bien celle-ci qui est sanctionnée.

L'administration inflige donc une double peine à un agent qui s'en serait sans doute passé.

Sur ce dossier le vote est le suivant :
Parité administrative : 4 votes Pour
Syndicats : 4 votes Contre

L'inscription sur la liste des agents figurant dans la plage utile de sélection du deuxième agent est votée à l'unanimité par les membres de la CAPL.

Les représentants Snui Sud Trésor évoquent le cas d'un agent de la FGP qui se trouve exclu de la plage utile de sélection cette année, alors que l'année dernière et selon les règles de gestion de son ancienne filière, il pouvait prétendre à l'avancement proposé. Lors de la CAPL de la filière gestion publique du 15/03/2011, il avait pourtant été précisé : « il semble que les règles qui seront mises en place suite à la fusion pour les tableaux d'avancement et les listes d'aptitudes, dans le cadre de l'harmonisation tiendront compte du régime le plus favorable pour les agents dans un premier temps.

Aujourd'hui, cet agent éprouve un sentiment d'injustice et demande que le PV de la CAPL permette de faire remonter à la centrale son cas qui ne doit malheureusement pas être isolé.

La parité administrative ne peut que constater l'évolution des règles de gestion des tableaux d'avancement suite à la fusion et s'engage à faire mention de cette évocation dans le PV de la CAPL.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

M GINET nous informe que la DDFIP établira un calendrier des CAPL pour le second semestre 2012 afin de permettre à chacun de s'organiser au mieux.